

RÉSIDENCES AUTONOMIES

LES DISPONIBILITÉS

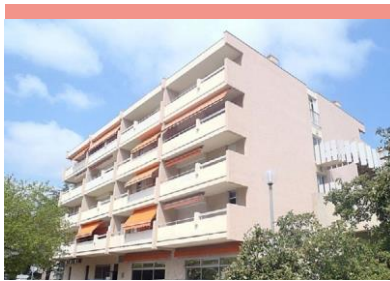
Résidence Autonomie La Ressence

Chemin de la Ressence
83100 Toulon
04 94 27 52 02
ressence@ccas-toulon.fr
Direction : Sylvain ROUCHALEOU



Résidence Autonomie Le Port Marchand

Place du Commandant Laurenti
83000 Toulon
04 94 03 37 00
portmarchand@ccas-toulon.fr
Direction : Sylvain ROUCHALEOU



Résidence Autonomie Le Porphyre

Boulevard Pellicot
83200 Toulon
04 94 92 05 92
porphyre@ccas-toulon.fr
Direction : Sylvain ROUCHALEOU



Les Résidences Autonomie du CCAS de Toulon 100% habilitées à l'aide sociale permettent l'accueil de personnes au sein d'appartements ou de pavillons avec jardinet souhaitant bénéficier d'un cadre de vie sécurisant et de services adaptés à leur besoins. (repas, aide et soins à la personne, animations, sorties, présence d'un personnel 24h/24h)

Liste des disponibilités au 03/02/2025

Résidence Autonomie La Ressence			Résidence Autonomie Le Port Marchand			Résidence Autonomie Le Porphyre		
Nature	Disponibilités	Tarifs*	Nature	Disponibilités	Tarifs*	Nature	Disponibilités	Tarifs*
Studio 33m ²	1	40,38€/jours	Studio 28m ² avec balcon	0	46,47€/jours	Studio 25m ² avec balcon	0	54,50 €/jours
Pavillon 30m ² avec jardinet	0	46,63 €/jours	Studio 35m ² avec balcon	0	54,99 €/jours	Studio 32m ² avec balcon	0	57,15€/jours

*Tarifs incluant 20 repas par mois obligatoires.

*Tarifs n'incluant pas les aides éventuelles permettant une prise en charge partielle ou totale des frais d'hébergement ou restauration.

AIDES AU FINANCEMENT DU SÉJOUR ET DES SERVICES

- **Aide sociale**

Les Résidences Autonomie du CCAS de Toulon sont 100% habilitées à l'aide sociale. Validation et obtention de l'aide sociale auprès des services du Conseil Départemental.

- **Aide au logement**

Les Résidences Autonomie sont conventionnées avec la CAF permettant des aides au logement pour les personnes accueillies. Validation et obtention des aides auprès des services de la CAF.

- **Aide Personnalisée à l'Autonomie**

Les résidents peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie pour la participation aux financements de services à domicile (aide au ménage, aide aux courses, aide au repas, garde de jour). Validation et obtention des aides auprès des services du Conseil Départemental.